

DECISION n° 010/2022

portant ouverture et organisation d'un concours sur titres d' 1 préparateur en pharmacie hospitalière de classe normale de la Fonction Publique Hospitalière.

Le Directeur,

Vu la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n° 2017-1260 du 09 août 2017 portant statut particulier des corps des personnels médico-techniques de la catégorie A de la fonction publique hospitalière, modifié par le décret n°2022-54 du 24/01/2022,

Vu les articles L. 4241-4 et L. 4241-6 du code de la santé publique relatifs aux titres ou diplômes exigés pour l'accès aux concours sur titres des préparateurs en pharmacie hospitalière de la fonction publique hospitalière

DECIDE

Article 1 : Un concours sur titres est organisé au Centre Hospitalier de Vitry le François en vue de pourvoir :

- **1 poste de préparateur en pharmacie hospitalière de classe normale**

Article 2 : L'audition des candidats par le jury (composition notée en article 3) aura lieu le :

- **Mardi 30 août 2022 à 09h30 en salle de Direction.**

A l'issue des auditions, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés aptes.

Article 3 : Le jury du concours est composé de 4 membres, comme suit :

- **Monsieur BOULARD Sylvain**, Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines du CH de Vitry-le-François, Président du jury,
- **Madame LAVOIVRE Christine**, Directrice des soins du CH de Vitry le François,
- **Monsieur GRIVEAUX Jean Marie**, Pharmacien praticien hospitalier au CH de Vitry le François,
- **Madame BARBASON Amélie**, Cadre de santé au CH de Saint-Dizier.

Article 4 : La liste des candidats autorisés à prendre part au concours sur titres est arrêtée comme suit :

- **Madame THIEBAULT Marion**

A Vitry-le-François, le 09 août 2022,

LE DIRECTEUR DELEGUE,

FREDERIC LUTZ



VITRY-LE-FRANÇOIS
Centre Hospitalier
51308 CEDEX